



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DU  
CENTRE DE VACANCES LES PRIMEVERES A  
HABERE-POCHE - LOT N°3 CVC ET PLOMBERIE  
PASSE AVEC LA SOCIETE ENVIRONNEMENT  
SERVICES CONSTRUCTION**

**DÉCISION N° DM-20-186  
EN DATE DU 07 AOUT 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-484 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée avec la société ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION dont l'offre a été jugée économiquement avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement.

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION, domiciliée 416 avenue de la Division Leclerc – 92290 CHATENAY MALABRY représentée par Monsieur Christophe CHEVRIER, Directeur Général, le marché de travaux de rénovation du centre de vacances Les Primevères à HABERE POCHE – Lot N°3 CVC et Plomberie.

Le montant du marché s'élève à 26 445,00 € HT (31 374,00 € TTC) décomposé comme suit :

Phase n°1 du 15/09/2020 au 15/12/2020 : 9 255,75 € HT (11 106,90 € TTC)

Phase n°2 du 15/09/2021 au 15/12/2021 : 9 255,75 € HT (11 106,90 € TTC)

Phase n°3 du 15/09/2022 au 15/12/2022 : 7 933,50 € HT (9520,20 € TTC)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des solidarités et de  
l'insertion,

**Signé**

**Pierre LEBEAU**